



# Présentation de la nétiquette de la Municipalité de Saint-Épiphane

## GESTION DES MEDIAS SOCIAUX

Produit par DGSTEPH | Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité

Adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal  
du 6 mai 2019 avec la résolution no. 19.05.113.

Édition Mai 2019

## Qu'est-ce qu'une n tiquette pour une organisation ?

C'est une charte qui prescrit les r gles de conduite et de politesse recommand es sur les m dias sociaux ou l'ensemble des conventions de biens ance r gissant le comportement des internautes sur toutes les plateformes utilis es par une organisation.

S'il ne fallait retenir qu'un seul  l ment pour d finir la n tiquette, ce serait « *l'art de transposer aux relations en ligne la r gle du gros bon sens de la vie r elle que ce que toute personne ne ferait pas lors d'une conversation face   un correspondant, elle ne doit pas le faire sur les m dias sociaux* ».

##  NONCE DE LA POLITIQUE SUR LA NETIQUETTE DE LA MUNICIPALIT  DE SAINT- PIPHANE

Les m dias sociaux utilis s et g r s par la Municipalit  de Saint- piphane comportent certaines r gles. Ces derni res correspondent au souhait du Conseil municipal et de la Direction g n rale d'offrir des lieux publics o  les id es, les opinions et les commentaires peuvent  tre  mis de fa on respectueuse et courtoise.

Les utilisateurs sont invit s   en prendre connaissance avant d'interagir sur les diff rents comptes municipaux. Il est toutefois tenu pour acquis que ces conditions sont comprises de tous et, par cons quent, s'appliquent sans avertissement pr alable. Le non-respect de la pr sente n tiquette peut mener au retrait du commentaire,   la suspension des privil ges d'acc s aux m dias sociaux de la Municipalit , voire   des poursuites judiciaires.

La Municipalit  de Saint- piphane est propri taire de deux (2) comptes Facebook :

- [Municipalit  de Saint- piphane](#) (page Facebook d'organisation publique)
- [Communaut  de Saint- piphane](#) (page de communaut )

La Municipalit  de Saint- piphane est utilisateur de 4 mots-cl s num riques officiels qui accompagnent chacune de ses publications et qui permettent de les retrouver ult rieurement en rubrique en cliquant sur un de ces derniers :

- #saint piphane
- #sunirpourprosperer
- #basdufleuve
- #bassaintlaurent

D'autres mots-cl s peuvent accompagner les publications et seront adapt s au contenu de chacune des publications.

Prendre note que seuls les médias sociaux mentionnés précédemment sont reconnus par le Conseil municipal et la Direction générale de la Municipalité. Tout autre profil ou page sur des médias sociaux qui publient sous le nom de la Municipalité de Saint-Épiphanie ou d'une de ses propriétés exclusives sont donc des contrefaçons ou des utilisations non autorisées et ses propriétaires s'exposent à des conséquences légales.

### **Pourquoi l'utilisation de médias sociaux pour la Municipalité ?**

Les médias sociaux sont en place pour informer, mais également permettre les discussions et les interactions. Les citoyens et utilisateurs sont, par le fait même, invités à participer aux échanges. Toutefois, certaines règles de bienséance s'appliquent.

- La Municipalité de Saint-Épiphanie encourage la diffusion et le partage d'informations mises à la disponibilité de ses abonnés.
- La Municipalité de Saint-Épiphanie encourage fortement les abonnés de ses médias à utiliser un français de qualité lors de leurs échanges.
- Sur Internet et les médias sociaux, les majuscules équivalent aux cris et peuvent être interprétées comme de l'agressivité. Conséquemment, tout message contenant des mots écrits en majuscules (à l'exception des sigles ou acronymes) sera rejeté. Il en est de même pour les messages contenant des mots en caractères gras, en italique ou soulignés.
- La Municipalité de Saint-Épiphanie demande aux abonnés de ses médias le respect des autres utilisateurs dans leurs propos. Tout commentaire jugé irrespectueux, raciste, sexiste, agressif, violent ou harcelant sera automatiquement supprimé.
- Seules les publicités créées et/ou autorisées par la Municipalité seront permises, Les autres publications à caractère publicitaires n'ayant pas été autorisées seront automatiquement supprimées.
- La Municipalité de Saint-Épiphanie se réserve le droit de bloquer un abonné si celui-ci contrevient à la netiquette. Au préalable, la Municipalité pourrait émettre un avertissement à l'abonné en question.
- Les publications de la Municipalité de Saint-Épiphanie n'engagent que la Municipalité en elle-même, et ce, même si elles mentionnent d'autres organisations. Par conséquent, si des informations publiées sont inexactes, la Municipalité de Saint-Épiphanie n'en sera pas tenue responsable.
- Les conditions d'utilisation des médias sociaux utilisés par la Municipalité, de même que les différents articles des codes civil et criminel du Québec doivent être respectés.
- La Municipalité de Saint-Épiphanie croit à la propriété intellectuelle. Ainsi, la copie d'un texte d'autrui doit être faite dans le respect des droits d'auteur.
- La Municipalité de Saint-Épiphanie croit que l'usurpation d'identité est une infraction grave. Ainsi, tout utilisateur soupçonné d'usurper l'identité d'une autre personne sera automatiquement banni des médias sociaux municipaux et sera signalé à Facebook.

- Lors de situations d'urgence, l'utilisation des médias sociaux peut être plus fréquente et les administrateurs pourraient prioriser des informations dites urgentes. Par conséquent, les interactions avec les abonnés peuvent être retardées, voire suspendues.
- Les commentaires et les discussions sont encouragés, mais les plaintes ne seront pas traitées sur les médias sociaux. Elles doivent être adressées directement aux représentants de la Municipalité par les canaux pertinents. Les coordonnées et les façons de procéder sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité ([www.saint-epiphane.ca](http://www.saint-epiphane.ca)).
- Les demandes médias doivent être faites auprès de la Direction générale de la Municipalité en communiquant par téléphone au 418-862-0052 poste 21 ou par courriel à [direction@saint-epiphane.ca](mailto:direction@saint-epiphane.ca).

### **Protection des renseignements personnels et propriété intellectuelle**

Les abonnés et les administrateurs sont encouragés à faire preuve de prudence et de réserve afin de ne pas révéler de renseignements personnels les concernant ou concernant d'autres personnes lorsqu'ils désirent évoquer des expériences vécues.

En publiant sur les plateformes de la Municipalité, un utilisateur accepte que celui-ci utilise ses commentaires ou les publie sans lui demander d'autorisation supplémentaire.

### **Gestion des médias sociaux**

Les médias sociaux sont encadrés par la Direction générale de la Municipalité et son équipe. L'organisation municipale se réserve le droit de modifier la nétiquette sans préavis.

Les billets, commentaires ou liens reliés à du contenu qui peut être qualifié de diffamatoire, d'harcelant ou d'indécent ne seront pas tolérés sur la page. Ils seront retirés de la page et signalés à Facebook. Les utilisateurs sont personnellement responsables pour le contenu qu'ils publient sur les sites de médias sociaux ou sur toute autre plateforme de contenu.

Les médias sociaux de la Municipalité de Saint-Épiphanie sont gérés sur les heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi. Ainsi, les réponses aux questions et aux commentaires se feront durant cette période, dans un délai le plus respectable possible.

Merci de votre compréhension et au plaisir d'échanger avec vous. Si vous avez des questions ou des commentaires sur cette nétiquette, veuillez prendre contact avec la Direction générale de la Municipalité au contact indiqué plus haut.

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
**Alias DGSTEPH**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**  
**Municipalité de Saint-Épiphanie**

---

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville  
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0  
[www.saint-epiphane.ca](http://www.saint-epiphane.ca)

Téléphone : 418-862-0052  
Télécopieur : 418-862-7753  
Courriel : [bureau@saint-epiphane.ca](mailto:bureau@saint-epiphane.ca)

*S'UNIR POUR PROSPÉRER!*